

Mairie de
Louvigné-de-Bais

6, place de la Mairie

35680 LOUVIGNÉ-de-BAIS

L'an deux mille dix-huit, le 20 novembre 2018 à 19 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 14 novembre 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la mairie, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry ; Maire

Présents : Thierry PIGEON, Henri MOUTON, Annick DELEPINE, GOBIN Elodie, Marie-Noëlle RENAULT, Christophe COUVERT, Michel RENOU, Daniel DAYOT, Evelyne MOREAU, Valérie GAUDION, Sylvie BARON, Gérard GERAUX, Joseph JEULAND, Patricia PIERRE, Christophe OGIER, Sébastien PETTIER, Jean-Pierre BERTINET

Absents excusés : Sandrine CLEMENT,
Joseph JEULAND est désigné secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 octobre 2018

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la réunion du 30 octobre 2018.

Les membres présents du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 30 octobre 2018.

Néanmoins Monsieur OGIER souhaite qu'il soit fait une différence entre les absents excusés et les absents non-excusés

SMICTOM : rapport d'activités 2017 :

Le Rapport d'activités 2017 du smictom a été présenté en conseil, pas de remarques particulières

Syndicat des Eaux : rapport d'activités 2017

Le Syndicat des eaux a transmis son rapport d'activité 2017 qui a été présenté en conseil, pas de remarques particulières

Ecole publique : Subvention sortie scolaire.

L'école publique organise une sortie pour les élèves de CM1 et CM2 du 17 au 19 décembre 2018 à Paris. 54 élèves concernés, coût total 11 733.86€ (9 633.86€ pour l'hébergement et les visites et 2 100€ pour le transport). L'Envol donne 540€ (10€/enfant). Le principe est de donner 12.5% de la somme restant à charge aux familles ce qui fait

$11733.86€ - 540€ = 11193.86$

$11193.86€ / 54 = 207.29€$

$207.29€ \times 12.5\% = 25.91€$ (subvention par enfant)

$25.91€ \times 54 = \mathbf{1399.14€}$

Le conseil à l'unanimité

- Accepte de verser la subvention d'un montant de 1399.14 € pour la sortie des élèves de CM1 et CM2 de l'école publique Charles Perrault
- autorise Monsieur le maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces du dossier
- Précise que la subvention sera versée après dépôt des factures justificatives

SDE 35 : Retrait du groupement de commandes de fournitures d'électricité et adhésion au groupement de commande d'énergie :

Le SDE avait créé un groupement d'achat d'électricité afin de permettre aux communes le désirant, de négocier les contrats d'électricité pour les bâtiments qui avait des contrats « tarif jaune » (>42kva) : salle de sport et groupe scolaire.

Le syndicat souhaite aussi négocier les contrats de gaz. Pour cela il est nécessaire qu'il change de nom et devienne le groupement d'achat d'énergie. Le conseil doit valider ce changement de nom.

Le conseil a l'unanimité accepté le changement de nom du groupement d'achat d'électricité en groupement d'achat d'énergie et d'y adhérer.

Nom de la salle multifonctions :

Après sa réunion du 15/11/2018, le COPIL a souhaité qu'il soit donné un nom de la salle multifonctions.

Différentes propositions ont été faites aux conseillers.

Le conseil à la majorité décide de retenir les noms suivants :

Pour le bâtiment : Intermède

Pour la Salle A : Saltimbanque

Pour la salle B : Arpège

Salle Multifonctions « intermède » : tarifs locations

Le copil a travaillé lors de plusieurs réunions à la tarification des locations de la salle multifonctions « Intermède »

Ce travail a été présenté au conseil municipal, Ce dernier a apporté quelques modifications et a validé à la majorité (2 abstentions) les tarifs de location de la salle Intermède.

Divers :

Salle multifonctions : le spectacle fait à l'occasion de la salle Intermède aura 2 séances : le 26 janvier et le 03 février 2019. Tarif 3€, gratuits pour les moins de 12 ans.

Bulletin municipal : mettre si possible le fonctionnement du valoparc : récupération de terreau, copeaux de bois

Désarticulés : points sur quelques demandes de l'association pour une future représentation, utilisation d'une plancha à gaz : non (interdit dans le règlement des salles), avoir un espace de 15m/15m : pas disponible à Louvigne d Bais

Agricultures : les dégâts causés par les sangliers dans certaines exploitations ont été évoqués. Des renseignements vont être demandés à la Sous-Préfecture.